
Communiqué

Le 7 septembre 1995

N° 158

NOMINATION D'UN AGENT DANS L'AFFAIRE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PÊCHERIES (ESPAGNE CONTRE CANADA)

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre de la Justice, M. Allan Rock, ont annoncé aujourd'hui la nomination de M. Philippe Kirsch, c.r., conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à titre d'agent du Canada dans l'affaire de la compétence en matière de pêcheries (Espagne contre Canada). M. Kirsch aura le rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et, en sa qualité d'agent relevant des deux ministres, sera chargé de défendre la cause du Canada devant la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye.

Le 28 mars 1995, l'Espagne a déposé devant la CIJ une requête introduisant une instance contre le Canada à propos du récent conflit concernant les pêches dans le nord-ouest de l'Atlantique. Étant donné que le Canada refuse de reconnaître la compétence de la Cour dans ce conflit, le président de la Cour a ordonné à l'Espagne de présenter ses conclusions écrites d'ici le 29 septembre 1995 et au Canada de répondre au plus tard le 29 février 1996. D'autres procédures feront l'objet de discussions ultérieures devant la Cour pour régler la question de compétence. Le Canada paraîtra devant la Cour sur la question de la compétence.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada